

Edition Limoges 2018

### Calendrier du concours

- Lancement de la communication : **lundi 15 octobre 2018**
- Ouverture des inscriptions : **du lundi 15 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 à 17h.**
- Sélection des participants : au plus tard **le 29 novembre 2018**
- Notification aux participants présélectionnés : au plus tard **le 29 novembre 2018**
- Soirée StartUp Battle : **le 6 décembre 2018 à partir de 19h**

### Contact

L'ensemble des informations relatives au concours sont disponibles sur le site <https://www.aliptic.net/>.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez également contacter [contact@aliptic.net](mailto:contact@aliptic.net) et au 05 55 71 39 70.

## Conditions d'éligibilité

### Éligibilité

Pour être éligible, le dossier de candidature doit impérativement être complet.

Le formulaire de candidature est accessible ici sur le site <https://www.aliptic.net/>

Le concours est ouvert aux participants remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

> Être porteur de projet de création d'entreprise innovante et numérique ou

> Être dirigeant de startup innovante et numérique :

- Inférieur ou égal 3 ans d'existence,
- Inférieur ou égal à 2 salariés (ETP),
- Inférieur ou égal 150 000 € de CA.

> Ce concours, organisé par ALIPTIC ayant pour objectif la présélection de participants à l'événement "Trophées des Entreprises de la Haute-Vienne" par le Populaire du Centre et ses partenaires, il est réservé **aux porteurs de projets et startups résidents et/ou immatriculés en Haute-Vienne.**

## Modalités de participation

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité pourra être refusée. Si une cause d'inéligibilité venait à être connue postérieurement à l'attribution d'un prix, le lauréat ne pourra pas bénéficier effectivement de la dotation prévue.

### Modalités

La participation au concours est gratuite.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul dossier.

Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de déplacements par exemple) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

### Dépôt des dossiers de candidature

Le présent règlement et le lien vers le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site [www.aliptic.net](http://www.aliptic.net).

Le formulaire devra être rempli en langue française. Toute candidature transmise par un autre moyen que ce formulaire ne sera admise sous risque de rejet de la candidature.

Le formulaire peut être rempli **jusqu'au 23 novembre 2018 à 17h**. Passée cette date, aucun dossier ne sera accepté.

### Validité des candidatures

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses
- Illisibles ou incomplètes,
- Non-conformes au règlement,

## Règlement du concours "Startup Battle" by ALIPTIC



- Émanant d'une structure faisant l'objet d'une procédure collective (plan de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire,...),
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures,
- Non-transmises via le formulaire en ligne.

Tout candidat dont la candidature sera déclarée nulle, pourra se voir déchu de la qualité de gagnant et du prix attribué. Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

### **Engagement des candidats**

Tout candidat au Concours s'engage à :

- Accepter le prix sous sa forme attribuée sans possibilité de faire l'objet d'aucun échange ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée ou être autorisé par les co détenteurs à candidater à la « battle ». Les candidats garantissent les organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats de travaux protégés ;
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents partenaires à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées ;
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet ;
- À participer à toute action de communication lancée par les organisateurs ou les partenaires ;
- Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de la collectivité dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image des organisateurs.

### **Confidentialité**

La liste des dossiers de candidature non retenus ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser aux organisateurs du concours au moyen des coordonnées indiquées dans le présent document.

## **Sélection des dossiers**

### **Critères de sélection**

Les dossiers des candidats seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet
- Le potentiel de développement du projet
- La prestation orale du participant lors de l'événement.

La sélection s'effectue en trois temps :

1. Eligibilité des candidatures : Vérification de l'éligibilité des candidatures.
2. Nomination par le jury de présélection : Le jury de présélection a pour mission de sélectionner 12 candidatures pour participer à l'événement. Le jury se réserve le droit de baisser le nombre de candidats retenus pour le bon déroulement de l'événement.
3. Sélection finale : la sélection finale et la nomination de 3 gagnants se fait en direct, lors de l'événement.

### **Jury**

Le jury est composé par l'association ALIPTIC, de membres du réseau, de partenaires de l'événement et de personnalités qualifiées. Les jurys ne sont pas dans l'obligation de motiver leurs décisions qui sont sans recours.

### **Système de vote**

Deux systèmes de vote sont prévus en simultané :

## Règlement du concours "Startup Battle" by ALIPTIC



- **Le vote du jury** qui compte pour **⅔ de la note totale**.
- **Le vote du public** qui compte pour **⅓ de la note totale** sera réalisé en direct via un compteur SMS géré par l'ALIPTIC.

### Déroulé de l'événement Startup Battle

Les startups ne s'opposent pas les unes aux autres. Chacun à son tour (ordre tiré au sort) les participants viennent pitcher/présenter leur projet ou leur entreprise en deux minutes.

A la suite de ces deux minutes de présentation, le jury pose une question de son choix, et le participant dispose alors de deux minutes pour y répondre.

### Le prix

3 participants ayant obtenu le meilleur score seront retenus et désignés gagnants.

Le prix est constitué, pour chacun des 3 gagnants:

- la participation au concours "Trophées des entreprises de la Haute-Vienne" le 10 décembre 2018 à l'Opéra de Limoges.
- Chacun des gagnants bénéficiera d'une couverture médiatique par l'ALIPTIC et ses partenaires dans le cadre de l'événement.

### **Autres dispositions**

#### Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

#### Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.